



Assemblée des Citoyens du Monde

Assemblée consultative auprès du Congrès des Peuples

Convention

Entre :

L'Assemblée des Citoyens du Monde, association selon la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social à PARIS, 66 boulevard Vincent Auriol (13ème arrondissement)
Représentée ici par Madame Marie-Françoise LAMPERTI, secrétaire adjointe

Et

L'Association

Représentée ici par

Cette association est membre de l'Assemblée des Citoyens du Monde

Il est convenu ce qui suit :

L'association ...

est admise au bénéfice

1. des avantages qui résultent des accords passés entre l'Assemblée des Citoyens du Monde et la ville de Paris dans le cadre du Système d'Information Multiservices des Partenaires Associatifs (SIMPA). Ces avantages recouvrent notamment l'accès à des modules de formation, et la possibilité d'utiliser des salles de réunion ;
2. de l'Assurance Responsabilité Civile des associations souscrite auprès de la MAIF.
3. Et de toute autre avantage qui viendrait à être créé par le groupe parisien de l'Assemblée des Citoyens du Monde.

Coût : ce bénéfice est acquis à l'association contre une participation annuelle de 20 Euros, payables, contre reçu, au siège de l'Assemblée des Citoyens du Monde.

Conditions :

1. les conditions imposées par la Ville de Paris sont ici formellement acceptées par l'association bénéficiaire, notamment en ce qui concerne l'utilisation des salles de la Maison des Associations, rue Caillaux à Paris 13ème, dont le règlement est annexé à la présente convention.
2. La demande de réservation doit impérativement transiter par la représentante de l'Assemblée, seule personne habilitée à se mettre en relations avec la Maison des Associations au nom de l'Assemblée des Citoyens du Monde ;
3. La demande de réservation doit être faite suffisamment longtemps à l'avance auprès de la représentante de l'Assemblée, par écrit, par transmission d'une fiche de réservation selon le modèle en cours.
4. En cas d'impossibilité de réservation, l'affaire en reste là sans qu'il y ait de possibilité de recours contre l'Assemblée des Citoyens du Monde.
5. Auprès de la Maison des Associations, l'activité de l'association ... est présentée comme une activité de l'Assemblée des Citoyens du Monde.

Fait à Paris, le